

Autres organismes

Établissement de la retraite additionnelle de la fonction publique

MINISTÈRE DES FINANCES
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Décision du 5 avril 2016 portant délégation de signature du directeur de l'ERAFP

Le directeur de l'ERAFP,

Vu l'article 26 du décret n° 2004-569 du 18 juin 2004 modifié relatif à la retraite additionnelle de la fonction publique;

Vu la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement le 16 février 2016;

Vu la convention de mise à disposition renouvelée de M. Amor Regili par la CDC en date du 1^{er} décembre 2008,

Décide:

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de l'article 26 du décret susvisé du 18 juin 2004 et à la délibération adoptée par le conseil d'administration de l'établissement, le 16 février 2016, délégation est donnée à M. Amor Regili, directeur du service performance opérationnelle, pour signer les actes, documents administratifs, pièces, correspondances, conventions, contrats dans son domaine d'attribution ainsi que pour signer les actes relevant des compétences de l'ordonnateur.

Article 2

La décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 5 avril 2016.

P. DESFOSSÉS